1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les "CVG") s'appliquent à toutes les ventes auprès des acheteurs professionnels (individuellement, un "Client") de produits et/ou services (les "Produits") de la société MEIYUME (France) SÁS, société par actions simplifiée au capital de 48.000 euros, dont le siège social est situé Tour So Ouest, 35, rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro d'identification unique 430 288 456 000 48 RCS Nanterre (la "Société") dans le cadre de son activité Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques destinés aux vins et spiritueux produits cosmétiques et à la parfumerie, selon les conditions et les prix indiqués par la Société et quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, notamment ses conditions générales d'achat. Les CGV sont communiquées sans délai à tout Client qui en fait la demande. Les CGV remplacent et prévalent sur tous documents, pourpariers et correspondances échangés préalablement entre les parties. Le fait que la Société en se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des tipiqualions des CVG ne peut être interprété commer valant renorication à s'en prévaler ultérieurement. Conformément à la réglementation en vigue conditions de vente de vente des conformément à la réglementation en vigue conditions de vente de vente de vente de l'actains cause des présentes CGV, en fonction des régleciations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente rticulières.

Définitions

Dans les présentes CGV, chacun des termes définis ci-après aura la signification qui y figure.

Bona les présentes CGV, chacun des termes définis ci-après aura la signification qui y figure.

Bona les présentes CGV, chacun des termes définis ci-après aura la signification qui y figure.

Bona le Commande de Commande de Produits, le Client auprès de la Société conformément aux stipulations des présentes CGV, étant précisé que par sa Commande de Produits, le Client consent aux présentes CGV.

Confination de Commande de Seigne la confirmation de Commande par la Société adressée au Client afin de lui notifier le traitement de sa Commande, étant précisé qu'une Confirmation de Commande ne constitue pas une accep de contracter avec le Client. acceptation par la Société

de contracter avec le Client.

"<u>Facture"</u> désigne la facture émise au Client par la Société.
"Jour <u>Ouvê</u>" désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié en France.

3. Commandes

Le Client peut passer Commande de Produits auprès de la Société par écrit au moyen d'un Bon de Commande dûment signé par le Client et transmis à la Société par courrier ou par courriel à l'adresse indiquée sur l'offre Tout Bon de Commande reçu après 17h00 un Jour Ouvré sera pris en compte le premier Jour Ouvré suivant. Les ventes de Produits ne seront parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la Commande par la Société. La Société se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute Commande.

Si la Société décide de donner suite à la Commande, la Société transmettra une Confirmation de Commande au Client avec un numéro de Commande, par courrier électronique, à l'adresse renseignée par le Client sur le Bon de Commande. La Confirmation de Commande sera effective dès sa date d'envoi par la Société. Si la Société décide de ne pas donner suite à la Commande, elle notifiera au Client son impossibilité de traiter la Commande. Toute Confirmation de Commande est acceptée par la Société intuitu personae, et le bénéfice de toute Commande nou Confirmation de Commande ne peut être cédée ou autrement transférée par le Client à quiconque sans l'accord préalable écrit de la Société. Bles ves semilleurs efforts pour l'ivrer au Client les Produits mentionnés sur la Confirmation de Commande, il se peut que la Société ser semilleurs efforts pour l'ivrer au Client les Produits (ou certains d'entre eux). Dans de telles

Bien que la Société fasse ses meilleurs efforts pour livrer au Client les Produits (ou certains d'entre eux). Dans de telles circonstances, la Société en informera le Client et lui proposera un ou des Produits qui n'est pas possible de fournir et remouve dans l'impossibilité de fournir au Client les Produits qu'il n'est pas possible de fournir et remouve dans l'impossibilité de produits qu'il n'est pas possible de fournir et remouvers la Client de tous montants qu'il aurait d'ores et déjà réglé pour l'achat de ces Produits. Ce remboursement un caractère forfaitaire et libératoire de la Société en societé en rours de l'est pas possible de fournir et remouvers la Client de tous montants qu'il aurait d'ores et déjà réglé pour l'achat de ces Produits. Ce remboursement un caractère forfaitaire et libératoire de la Société en pour adonner leu à un que leuconque remboursement. En l'ashance d'acompte, en cas d'annulation de la Commande par le Client après son acceptation par la Société, pour quelque raison que ce soit hormis les causes visées à l'article 10 ou l'indisponibilité de Produits, une somme correspondant à 30% de la Facture totale sera acquise de plein droit à la Société en purra donner leu à un quelconque remboursement. En l'absence d'acompte, en cas d'annulation de la Commande par le Client près son acceptation par la Société, pour quelque raison que ce soit hormis les causes visées à l'article 10 ou l'indisponibilité de Produits, une somme correspondant à 30% de la Facture totale sera acquise de plein droit à la Société a titre de dommages-intérêts en, en réparation du préjudice ainsi subi. Aucune annulation de Commande ne sera admise si les Produits ont d'ores et déjà été mis en production à la date à laquelle l'annulation intervient et le Client sera dans l'obligation de l'egler la totalité de la Facture correspondant à 10 Commande, le les autres de sou chaix et peut librement céer ou autrement transférer les Commandes à tout société affiliée de son choix, sous réserve d'en avertir le Client dans un déla éventuel du prix

Sauf conditions particulières stipulées dans la Confirmation de Commande, le délai convenu entre les parties pour régler toutes sommes dues au titre des présentes ne peut excéder trente (30) Jours nets à compter de la date d'émission de la facture qu'elle soit adressée à titre d'acompte ou à titre d'acompte ou à titre récapitulatif. Un acompte minimum correspondant à 30% du prix total d'acquisition des Produits devra être payé lors de la passation de la Commande, sauf accord particulier. Le montant de l'acompte sera porté sur la Confirmation de Commande. Le solde du prix sera payable selon les délais stipulés ci-dessus. La Société ne sera pas tenue de procéder à la livraison des Produits si le Client ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiauées

curessus indiquees.

Aucun escompte ne sera pratiqué par la Société pour paiement comptant, ou dans un délai inférieur à celui figurant aux présentes CGV ou sur la Confirmation de Commande ou la Facture.

En cas de retard de paiement et de versement de toutes sommes dues par le Client au-delà des délais ci-dessus fixés, et après la date de paiement figurant sur la Facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 7% du montant TTC du prix d'acquisition des Produits figurant sur la dite Facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, et deviendront exigibles immédiatement sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de montant TTC du prix d'acquisition des Produits figurant sur ladite Facture seront automatiquement et de plein droit acquises à la Société, et deviendront exigibles immédiatement sans formalité autourn ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que la Société se serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client, y compris en exécution forcée. En tant que de besoin, la formule de calcul des pénalités est ainsi qu'il suit : pénalités de retard a plainement. Cette indemnité s'élève x montant TTC in formbre de jours de retard / 365]. Une indemnité forfaitaire pour trais de recouvrement au tant, de plainement. Cette indemnité s'élève x 40 € depuis le 1* janvier 2013. La Société se réserve le droit de demander au Client une indemnitaiton complémentaire si les fraits de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs. En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la Société se réserve en outre le droit de suspendre ou vácurison des ses objectés en réserve en outre le droit de suspendre ou vácurison des ses objectés en réserve en outre le droit de suspendre louis en la part du Client, ou de suspendre lux écution de ses obligations vis-à-vis du Client. De convention expresse, la Société peut opérer à due concurrence la compensation entre toutes sommes dues au Client par la Société es réserve, jusqu'au complet paiement de la Facture par le Client, en principal et accessoires, un droit de propriété des Client à la Société.

8. Réserve de propriété, Transfert de Propriété et a Client, en principal et accessoires, un droit de propriété exclusif sur les Produits vendus, lui permettant de rependre possession desdits Produits. Le transfert de propriété des Produits au Client es erar éalisé qu'après complet paiement de la Facture par le de détérioration des Produits ainsi que les dommages qu'ils pourrais de servaires les qu'après complet paiement de la Facture par ce deminer, et ce quelle que soit la date de livraison desdits

l'égard du Client en cas de retard de livraison n'excédant pas vingt (20) Jours Ouvrés. La Société informera le Client de tout retard de livraison.

En cas de retard supérieur au délai susvisé, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les paiements ou acomptes déjà versés lui seront alors restitués. La responsabilité de la Société ne pourra toutefois en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. Ce remboursement aura un caractère forfaitaire et libératoire de la Société envers le Client dans ce cadre. Le Client reconnaît qu'il appartient au transporteur d'effectuer la livraison des Produits, la Société étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors que les Produits sont remis au transporteur qui les a acceptées sans réserve. Le Client ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le chargeur, fût-il la Société, en cas de défaut de livraison des marchandises transportees. La livraison sera effectuée au pays et à l'adresse indiqués par le Client sur le Bon de Commande. En cas de demandes particulières du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des Produits commandés, d'iment acceptées par écrit par la Société, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire.

ou de transport des Produits commandes, dument acceptees par ecnt par la Societé, les couts y lies teront i object d'une tacturation specifique complementaire.

Le Client sera tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison. A ce titre, le Client reconnait qu'il accorde expressément à la Société une tolérance de cinq pour cent (5%) de Produits présentant un défaut ou une avarie due au transport. A défaut de réserves expressément formulées par écrit par celui-ci dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la livraison à l'adresse OlivierGaudy@meiyume.com, les Produits délivrés seront réputés conformés à la Confirmation de Commande en quantité et en qualité. Aucune réclamation ne pourra être vallablement acceptée en cas de non-respect de ces formatités par le Client. La Société replacera, dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client. Le Client Le Client ne pourra faire aucun retour de Produits autrement que dans le cadre et conformément aux termes et conditions du présent paragraphe, sauf cas de mise en œuvre du service après-vente (sav) selon les termes et conditions des articles 8 et 9 ci-après. La Société ser éserve le droit de rejeter tout Produit qui n'est pas retourné conforment aux présentes CGV.

8. Garantie

La quéé éventuelle de la garantie commerciale accordée par la Société sera précisée sur la Confirmation de Commande. Le cas échéant, elle couvre les défauts de pièces et de fabrication du produit (à l'exclusion des vices apparents). Il s'agit d'une

8. Garantie
La durée éventuelle de la garantie commerciale accordée par la Société sera précisée sur la Confirmation de Commande. Le cas échéant, elle couvre les défauts de pièces et de fabrication du produit (à l'exclusion des vices apparents). Il s'agit d'une garantie pièces et main d'œuvre. La garantie se limite à la réparation ou au remplacement du Produit. Elle comprend la réparation du Produit ou des pièces sous garantie jugés défectueux, à l'exclusion de toute autre. Si la réparation du Produit n'est pas possible, la Société proposera au Client de remplacer le Produit par un autre de qualité et de prix équivalents. En cas de remplacement du Produit, la garantie continuera de s'appliquer sur le Produit remplacé, pour la période restant à courir de cette garantie. Ne pour atter déferte que sur présentation de la Facture d'achat du Produit au couvre pas:

a) les entretiens périodiques et/ou les réparations ou remplacements du produit ou de pièces par suite d'usure normale;

b) les défériorations ou défauts du Produit résultant (i) de l'usure normale, (ii) d'un entretien du Produit non conforme aux spécifications et/ou instructions de la Société, (iii) d'une négligence dans l'entretien ou dans l'utilisation du Produit, (n') d'une mauvaise utilisation ou installation du Produit (notamment, toute utilisation non conforme à l'usage auquel le Produit est destiné, toute installation ou utilisation non conforme aux instructions ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé, etc.....), (v) d'une mauvaise utilisé, etc....), (v) d'une mouvaise aération, vibrations, exposition à l'humidité ou à une c'haleur excessive, contacts avec toute autre substance inadaptée, etc....), (vi) de l'utilisation du Produit avec un produit (matériel ou logiciel), accessoire ou périphérique non compatible ou défectueux, (vii) d'une adaptation du Produit a des fins de mise en conformité ave

Pour se prévaloir des garanties susvisées, le Client devra sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant informer la Société, par écrit à l'adresse OlivierGaudy @meiyume.com, de l'existence des vices dans un délai maximum de cinq (5) Jours Ouvrés à compter de leur découverte. Le Client doit retourner le Produit dans l'état dans lequel il l'a reçu, dans sa boîte et accompagné de tous ses accessoires.

Ouvrés à compter de leur découverte. Le Client doit retourner le Produit dans l'état dans lequel il l'a reçu, dans sa bolte et accompagné de tous ses accessoires.

Sauf disposition légale contraire, cette garantie constitue le seul et unique recours du Client à l'encontre de la Société relativement aux défauts éventuels des Produits. La Société ne saurait être tenu responsable des pertes, préjudices, dommages indirects ou consécutifs de toute sorte, causés par un défaut des Produits. Sauf conditions particulières stipulées dans la Confirmation de Commande ou dispositions relevant de l'ordre public, la présente garantie se substitue à toutes garanties (légales ou contractuelles) offertes par ailleurs au Client. Le Client reconnait avoir une parfaite connaissance des propriétés et spécifications techniques des Produits. Il lui appartient de procéder à tous contrôles utiles. Le Client est seul responsable du respect des lois et règlements relatifs à l'importation, la commercialisation et l'utilisation de Produits dans leur pays de destination.

Le Client n'étant pas un consommateur au sens du Code de la consommation, le Client ne pourra se prévaloir des dispositions en matière de délai de rétractation et/ou de retour des produits, et/ou de garanties légales applicables entre un vendeur professionnel et un achetuer non professionnel dit "consommateur" au sens de l'Article préliminaire du Code de la consommation.

9. Responsabilité

Les présentes CGV décrivent l'ensemble des obligations et responsabilités de la Société concemant la fourniture des Produits au Client, ainsi que la mise en œuvre des garanties. Les seules obligations et garanties qui incombent à la Société sont celles expressément stipulées aux présentes CGV, à l'exclusion de toutes autres. Le Client n'étant pas un consommation, toute obligation et/ou garantie qui pourrait être à la charge de la Société en vertu d'une disposition légale du droit de la consommation est exclue. En tout état de cause, la responsabilité totale de la Société vis-à-vis du Cli

La Société et le Client ne seront pas tenus pour responsables vis à vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure, tel qu'interprété par les cours et tribunaux français. Dans le cas de survenance d'un tel événement de force majeure, les obligations prévues aux présentes seront suspendues. Si le cas de force majeure se poursuit pendant une durée de

blus d'un (1) mois, la Commande sera résilée automatiquement et ce, sans formalité ni indemnité de part et d'autre.

En cas d'événement exceptionnel ne relevant pas de la force majeure mais modifiant cependant substantiellement l'économie des présentes, en ce y compris notamment un rappel du fabriquant créant un retournement de marché, la Société se réserve le droit de suspendre l'exécution ou d'annuler toute Commande du Client, contre remboursement à ce demier de toutes sommes d'ores et déjà payées à la Société au titre de cette Commande le cas échéant. La Société pourra également proposer au Client de nouvelles conditions (tarifaires ou autres), que le Client sera libre d'accepter ou de refuser.

11. Outillage - Propriété Intellectuelle et industrielle

Sauf condition particulière, les outillages utilisés dans le cadre de la fabrication des Produits (en ce compris notamment les moules, prototypes, équipements et machines), ainsi que les plans, croquis, schémas de fabrication, catalogues, brochures, et Journal particularly real continges utilises dans le cause de la definition des moderns principally plus généralement tous supports de propriété intellectuelle ou industrielle tels que les marques, dessins et modèles ou brevets, demeurent la propriété exclusive de la Société, tant en termes de moyens de production que de propriété intellectuelle et industrielle, ce même en cas de contribution financière et/ou à la définition des spécifications des outillages par le Client. Le Client s'interfut d'an effectuel par que les orques de la définition des spécifications des outillages are la Client, ainsi que tous droits existants du Client s'interfut par alleurs d'utiliser les fortis de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou le savoit par de la Société. Le vue de restreindre la production de Produits par la Société pour d'autres clients. Tous coûts et frais (notamment développement, réparations, améliorations, modifications, restaurations, droits, redevances et taxes) sont à la charge du Client et lui sont

vue de restreindre la production de Produits par la Societe pour la autres mients. Tous cours et man prefacturés.
Sauf conditions particulières, et dès lors qu'un outillage serait foumi par le Client ou qu'il serait expressément convenu dans une Commande de Produits qu'il soit fabriqué spécifiquement pour un Client et/ou qu'il lui appartienne, et que la facture d'outillage est payée par celui-ci conformément aux stipulations des présentes CGV, l'outillage demeure la propriété du Client. Le Client garantit la Société de l'existence de son titre à utiliser tout support de propriété intellectuelle ou industrielle de liers qui pourrait résulter de la mise en œuvre de ces supports de propriété intellectuelle ou industrielle de liers qui pourrait résulter de la mise en œuvre de ces supports de propriété intellectuelle ou industrielle.

12. Confidentaitité

Toutes dérogations aux présentes CGV consenties par la Société au Client, en ce y compris les conditions de vente particulières, les conditions générales de vente catégorielles ou différenciées et les conditions tarifaires particulières ou dérogatoires on

Toutes dérogations aux présentes CGV consenties par la Société au Client, en ce y compris les conditions de vente particulières, les conditions générales de vente catégorielles ou différenciées et les conditions tarifaires particulières ou dérogatoires ont un caractère strictement confidentiel. Elles ne peuvent être communiquées à des tiers par le Client sous quelque motif que ce soit sans accord préalable de la Société. Le présent article 12 survivra à l'expiration ou à la résiliation des présentes CGV et des Commandes passées par le Client pendant une durée de dix (10) ans.

13. Transmission des CGV

Les présentes CGV lient valablement et bénéficieront aux héritiers, aux légataires et ayants droit de chacune des parties. Ceux-ci seront tenus solidairement par les présentes sans qu'ils soient tenus d'effectuer la notification prévue à l'article 877 du Code civil, à laquelle chacune des parties déclare expressément renoncer en leur nom.

14. Indépendance des Parties

La Société et le Client sont et demeureront, pendant toute la durée de leurs relations contractuelles des partenaires indépendants. A ce titre, ils ne sont ni agent ni employé des autres et n'auront pas le pouvoir d'engager les autres sauf dans le cas d'un

mandat exprès.

15. Modification des CGV

10. Industration use SQV.
La Société aura le droit, à tout moment, de modifier les CGV ou les garanties spécifiques attachées aux Produits. En toute hypothèse, sauf stipulations contraires aux termes des présentes, la version des CGV que le Client accepte lors de la Commande est celle qui s'appliquera à la Commande, nonobstant toute modification de ladite version.

16. Droit Applicable et Juridiction

16. Droit Applicable et Juridiction

De convention expresse, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. En cas de domiciliation et/ou de nationalité non française du Client, ce demier accepte que la relation contractuelle entre lui et la Société ne soit pas régie par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods), dont l'application est expressément exclue. Tout différend ou la conséquence sera de compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, étant précisé que le Client et la Société s'efforceront de régler tout différend de manière amiable, selon les principes de bonne foi et de recherche d'efficacité de la convention ainsi souscrite, dans le délai d'un (1) mois à compter de la naissance du différend.

Scope of Application

1. Scope of Application
These general terms and conditions of sale (the "GTCS") apply to all sales to professional buyers (individually, a "Customer") of products and/or services (the "Products") from MEIYUME (France) SAS, a simplified joint-stock company (socide par actions simplified) with share capital of 48,000 euros, having its head office at Tour So Quest, 35 rue d'Alsace, 92300 Levallois-Perret, France, registered with the Trade Register of Nanterre under the unique identification number 430 288 456 00048 RCS Nanterre (the "Company") as part of its Wholesale (intercompany trade) of other household goods business, that are used in wines and spirits, cosmetics and perfumes, in accordance with the terms and conditions and prices indicated by the Company and regardless of any provisions appearing on the Customer's documents, specifically including its general terms and conditions of purchase. The GTCS shall be provided immediately to any Customer that requests them. These GTCS shall replace and superseded any documents, discussions and correspondence previously exchanged between the parties. The fact that the Company does not avail itself of any given provision in the GTCS at a given time shall not be interpreted as a waiver of its right to avail itself of that provision at a later date. In accordance with current regulations, the Company reserves the right to deviate from certain provisions in these GTCS, based on negotiations conducted with the Customer, by establishing special terms and exercisions of the CTCS.

2. Definitions

In these GTCS, each of the terms defined below shall have the meaning given.

"Purchase Order," shall mean the printed or electronic version of the Order that the Customer sends to the Company with regard to the purchase of Products.

"Order," shall mean an order of Products placed with the Company by the Customer in accordance with the provisions in these GTCS, it being specified that in placing its Order of Products, the Customer gives its consent to these GTCS.

"Order Confirmation" shall mean the Company's confirmation of the Order, sent to the Customer as notification that its Order is being processed, it being specified that an Order Confirmation does not constitute the Company's consent to the Customer.

the Customer.

"Invoice" shall mean the invoice that the Company sends to the Customer.

"Business Day" shall mean any day other than a Saturday, Sunday or holiday in France.

3. Orders

The Customer may place an Order for Products with the Company in writing by means of a Purchase Order, duly signed by the Customer and forwarded to the Company by mail or email at the address indicated on the proposal. Any Purchase Order that is received after 5:00 pm on a Business Day shall be handled on the first Business Day thereafter. Sales of Products shall not be final until the Company has expressly accepted the Order in writing. The Company reserves the right to accept or reject any

Order.

If the Company decides to fill the order, it will email an Order Confirmation to the Customer with an Order number at the email address indicated by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Customer on the Purchase Order. The Order Confirmation shall be valid upon being sent by the Order Order Order. The Order Company decides not to fill the Order, it will notify the Customer of its inability to process the Order. Order Confirmations are accepted by the Company on a personal basis, and the Customer may not assign or otherwise transfer the benefit of any Order or Order Confirmation to any other party without the Company's prior written consent.
The Company will do its utmost to deliver the Products cited on the Order Confirmation to the Customer, nonetheless, there may be times when the Company is unable to supply the Products (or selected Products) to the Customer. In such a case, the

The Company will oft is tutmost to deliver the Products cited on the Order Confirmation to the Customer, nonetheless, there may be times when the Company is unable to supply the Products (or selected Products, which the Customer, the Company will cancel the Order for the Products and supply and will reimburse the Customer for any sums it may have already paid towards the purchase of those Products. That reimbursement will release the Company in full from any obligation in that regard. If, after being accepted by the Customer for any sums it may have already paid towards the purchase of those Products. That reimbursement will release the Company in full from any obligation in that regard. If, after being accepted by the Company, the Order is cancelled by the Customer on the Order, and no reimbursement of any kind shall be made. If no advance payment made by the Customer on the Order, and no reimbursement of any kind shall be made. If no advance payment has been made and the Order is cancelled by the Customer after being accepted by the Company will automatically be entitled to a sum corresponding to the 30% of the total Invoice as redress for damages. No Order cancellation will be accepted if the Products have already entered production on the date the cancellation is made, and the Customer will be obligated to pay the Invoice for the corresponding Order in its entities.

The Company is authorized to outsource the Orders to a third party of its choice, and may freely assign or otherwise transfer the Orders to any affiliated company it may choose, on the condition that it notify the Customer to that effect within a reasonable period of time.

4. Financial Terms and Conditions

4. Financial Terms and Conditions

The Products are provided under the financial terms and conditions in effect at the time the Order is placed, as indicated in the sales proposal that the Company sends to the Customer. Those financial terms and conditions are fixed and may not be revised during the validity period that the Company indicates to the Customer, except in exceptional circumstances as described in Article 10 below, or in the case that a criterion or factor used to determine the price changes in any way, even when said change may have been foreseeable. Unless otherwise indicated in the Order Confirmation, all prices shall be understood based on the applicable incoterms indicated on the proposal. Prices do not include unloading changes and insurance, including shipping, which are the Customer's responsibility. Special financial terms and conditions may be adopted based on specific requests made by the Customer with regard to, among other things, delivery procedures and times or payment terms and periods. In such a case, the Company will send a special sales proposal to the Customer. Any changes in the financial terms and conditions requested by the Customer shall be taken into account, subject to the Company is capabilities and solely at its discretion, only if they are accepted and confirmed by the Company in writing in a special sales proposal sent to the Customer. In every case, requests for changes in the financial terms and conditions shall be taken into account only if they are presented to the Company at least eight (8) Business Days prior to the expected delivery date for the Products, after the Customer has signed a new special Purchase Order with price adjustments as necessary.

Unless otherwise specified in the Order Confirmation, the period agreed by the parties for payment of all sums due pursuant to these terms and conditions of sale may not exceed thirty (30) Days net from the invoice issue date, whether the invoice is sent in advance or on a summary basis. A minimum advance payment of 30% of the total purchase price for the Products must be paid when the Order is placed, unless the parties have made a specific agreement to the contrary. The amount of the advance payment will be indicated on the Order Confirmation. The balance of the price will be payable within the time periods indicated below. The Company will not be obligated to deliver the Products if the Customer has not made payment pursuant to the

in advance or on a summary basis. A minimum advance payment of 30% of the lotal purchase price for the Products must be paid when the Order is placed, urless the parties have mode a specific agreement to the contentry. The amount of the advance or payment with line in the balance of the private with the time periods indicated below. From the Products of the Customer has not provided.

In this payment or payment within a shorter part of the hard payment or payment or payment within a shorter part of that has indicated in these STCS or in the Order Confirmation or Invoice.

In the payment or payment

incorporated; (xi) a defect that could not be reasonably known in light of the state of technical knowledge at the time the Product was manufactured.

In order to avail itself of the aforementioned warranties, the Customer must inform the Company in writing at of UniverGaudy @meiyumemeiyume.com of the existence of the defects within no more than five (5) Business Days from their discovery; otherwise it will forfeit its right to take any related action. The Customer must return the Product in the condition in which it was received, in its box and accompanied by all its accessories.

In the absence of legal provisions to the contrary, this warranty represents the Customer's sole and exclusive remedy against the Company with regard to possible defects in the Products. The Company may not be held liable for indirect or consequential losses, harm or damages of any kind caused by a defect in the Products. Unless otherwise specification in the Order Confirmation or public policy provisions, this warranty replaces all warranties (legal or contractual) offered elsewhere to the Customer. The Customer acknowledges that it is fully conversant in the properties and technical specifications of the Products. It is the Customer's responsibility to carry out all the necessary verifications. The Customer bears sole responsibility for compliance with I awa and regulations governing the import, sale and use of the Products in their destination country.

Since it is not a consumer as defined by the French Consumer Code, the Customer may not avail itself of the provisions regarding the product withdrawal and/or return period and/or the applicable legal guarantees between a professional vendor and a non-professional buyer, i.e., a "consumer" as defined in the first article of the Consumer Code.

Since it is not a consumer as defined in the first article of the Consumer Code, are obsciously expensed by the first article of the Consumer Code, and obsciously expensed by the first article of the Consumer Code.

9. Liability

These GTCS describe all of the Company's obligations and responsibilities regarding the supply of Products to the Customer and the implementation of warranties. The sole obligations and warranties that are binding on the Company are those expressly set forth in these GTCS, to the exclusion of all others. Since the Customer is not a consumer as defined by the French Consumer Code, any obligation and/or warranty that could be borne by the Company pursuant to a provision under consumer protection law is excluded. In every case, the Company's total liability with respect to the Customer, for any reason, shall be capped at the amount actually paid by the Customer for the Products in question for a claim.

10. Force Majeure and Exceptional Events

The Company and the Customer shall not be held responsible to one another for any non-performance or delay in the performance of an obligation contained herein that is due to the actions of the other party following the occurrence of an instance of the contract of the other party following the occurrence of an instance of the contract of the other party following the occurrence of an instance of the contract of the other party following the occurrence of the other party following the occurrence of the other party following the Order of the other party following the occurrence of the other party following the Order of the other party following the occurrence of the other party following the Order of the O

The Company and the Customer shall not be held responsible to one another for any non-performance or delay in the performance of an obligation contained herein that is due to the actions of the other party following the occurrence of an instance of force majeure, as such is interpreted by French jurisprudence. In any occurrence of an instance of force majeure, the obligations set forth herein shall be suspended. If the force majeure situation continues for a period of more than one (1) month, the Order shall be automatically terminated without formal notice or compensation owed to either party. In the case of an exceptional event that cannot be classified as force majeure but that significantly affects the economic situation of the parties, notably including a manufacturer recall that produces a market downturn, the Company reserves the right to

suspend the performance of or cancel any Order placed by the Customer and to reimburse the latter for any sums already paid to the Company pursuant to that Order. The Company may also propose new pricing or other terms and conditions to the which the latter may freely accept or reject.

11. Tools / Intellectual and Industrial Property

11. Tools / Intellectual and Industrial Property

Unless otherwise specified, the tools used to manufacture the Products (including moulds, prototypes, equipment and machinery) as well as blueprints, sketches, manufacturing diagrams, catalogues, brochures and more broadly all intellectual or industrial property on any medium, such as brands, drawings and models or trademarks, shall remain the exclusive property of the Company with regard to both the means of production and intellectual and industrial property, even in the event that the Customer has contributed financially to those tools and/or has helped to define their specifications. The Customer is producting or adapting those tools in any way without the Company's prior united contains and/or industrial property rights or any expertise that may be passed on to the Customer as well as the Customery's intellectual and and/or industrial property rights or any expertise that may be passed on to the Customer as well as the Customer's production of Products for other customers. Any costs and expenses (e.g., for development, repairs, enhancements, modifications, restorations, duties, royalties and tax) shall be bome by and invoiced to the Customer. Unless otherwise specified, whenever a tool is provided by the Customer, or it is expressly agreed in an Order for Products that the tool will be amaunifactured specifically for a Customer and/or will belong to the Customer, or it is expressly agreed in an Order for Products that the tool will be amaunifactured specifically for a Customer and/or will belong to the Customer, or it is expressly agreed in an Order for Products that the tool will be amaunifactured specifically for a Customer and/or will belong to the Customer, or it is expressly agreed in an Order for Products that the tool will be amaunifactured specifically for a Customer and/or will belong to the Customer, or it is expressly agreed in an Order for Products that the tool will be amaunifactured specifically for a Customer and/or will belong to the Custome

period of ten (10) years.

13. Transmission of the GTCS

13. Transmission of the GLCS. These GTCS shall be validly binding on, and shall benefit, the heirs, legatees and beneficiaries of each party, who shall be held jointly and severally liable by these GTCS, without the need to give the notice specified in Article 877 of the French Civil Code,

which each of the parties expressly waives on their behalf.

14. Severability

The Company and the Customer are and shall remain independent partners for the entire duration of their contractual relationship. Accordingly, they are neither the agent nor the employee of the other party and shall not have the power to commit the other

party except when explicitly authorised. 15. Modifications to the GTCS

13. mountains to the GTCS or the specific warranties attached to the Products at any time. In every case, unless otherwise specified herein, the version of the GTCS that the Customer accepts on placing the Order shall be the version that applies to the Order, notwithstanding any modification to said version.

16. Applicable Law and Jurisdiction

16. Applicable Law and Jurisdiction

By express agreement, these GTCS and the purchase and sale transactions arising therefrom are governed by French law. If the Customer is domiciled in a country other than France and/or is not of French nationality, it agrees that the contractual relationship between itself and the Company shall not be governed by the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, which is expressly declared inapplicable. Any difference or dispute arising from these GTCS or that may be the result or consequence thereof shall fall under the exclusive jurisdiction of the Commence in the first principles of good faith and a desire to render this agreement effective, within one (1) month after the difference has emerged.